



Yvorne, 22 décembre 2016

**CONSEIL COMMUNAL
D'YVORNE**

EXTRAIT

La Grappe
Case postale 51
1853 Yvorne

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yvorne

Séance du 21 décembre 2016

Présidence : M. Christian Bernasconi

Le Conseil communal d'Yvorne

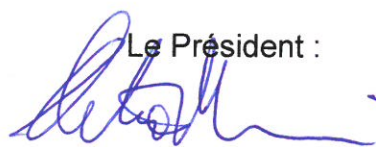
- Vu le préavis municipal N° 9/2016 concernant la fixation d'un plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016 - 2021
- Ouï le rapport de la commission des finances
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

D é c i d e

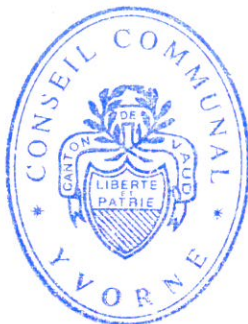
De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2016-2021 :

- Plafond d'endettement : Fr. 6'185'000.-
- D'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen et long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune
- Plafond de risque pour cautionnements et autre engagements : Fr. 500'000.-

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal du 21 décembre 2016

Le Président :


Christian Bernasconi



La Secrétaire :



Véronique Deladoey